

LA PLUS FORTE-
VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 184. Rue de Paris
PARIS. 43. Bd Hausmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Éclair

de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX:
ROUBAIX Téléph. 9-51
45, rue de la Gare, 45

TOURCOING Téléph. 9-65
3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur. Eug. GUILLAUME.

LES HÉROS DE L'OCCUPATION

TOUS LES AGENTS DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS
TRAQUÉS ET ARRÊTÉS DANS LE SAINT-QUENTINOIS



À GAUCHE : Mme Vve Auguste LANCIAUX, de BERMERAIN, aujourd'hui remarquée avec un fermier, M. Basuau. — AU CENTRE : M. Auguste LANCIAUX, évadé des geôles allemandes, qui fut tué en fraudant après la guerre. — À DROITE : Mme DELACROIX, épouse du maître de VENDELLES.

Les arrestations massives opérées dans le Cambresis en juillet 1916, sur les personnes de M. et Mme PARSY, Lucien FRANÇOIS, Philippe MASSE père et fils, Albert BARBARE, BLONDIAUX, le père MALLET, etc., avaient frappé sans recours l'organisation dans le secteur Cambrai-Maroquin.

Du côté de Saint-Quentin, les arrestations se suivaient aussi sans interruption : tour à tour MALEZIER, du Vergier, le chef de la Halle de Raucourt et sa femme ; LECIERQ, François, de Saint-Quentin ; Henri MARIE de Villers ; M. et Mme DELACROIX, de Vendelles ; REVAUX, boulanger à Saint-Quentin, tombèrent aux mains des ennemis.

A Villers-en-Cauchies et Bermerain

Les audacieux affilés qui étaient plus spécialement chargés de porter les plus en Belgique, n'avaient pas, eux non plus, échappé aux policiers allemands :

Voilàire DUMOULIN, de Villers-en-Cauchies, a été arrêté le 23 juin 1916, ainsi que son père et son frère qui le secondaient dans son service. Les policiers s'acharnaient sur le vieillard pour le faire avouer et dénoncer d'autres complices. Le père DUMOULIN, plutôt que de parler, se donna la mort. Un matin, les gardiens découvrirent son cadavre dans la cellule de la prison de Mons, où il était tenu au secret.

A Bermerain, les policiers avaient réussi à surprendre la confiance d'Henri Monier. Un jour, celui-ci vit arriver chez lui deux hommes qui, comme ils avaient opéré chez Mme PARSY, à Maroquin, lui proposèrent des cigarettes, puis soudain lui glissèrent une confidence :

« Dites aux amis de faire attention. Il ne faut plus rien porter à Rolain. Les Allemands ont surpris l'affaire ».

Ce n'est pas vrai ! dit Monier.

Il était pris. Plus tard, quand il s'aperçut qu'il avait été joué, il se défendit avec acharnement. Lui aussi, hélas ! devait payer de sa vie.

Lanciaux est insaisissable

Les policiers se rendirent chez Auguste LANCIAUX. Celui-ci, les voyant arriver, se sauva à travers champs. Sa femme resta seule dans le logis avec ses enfants. Menaces, violences, n'eurent pas raison du caractère indomptable de la femme.

Vous avez caché des soldats. Vous

portez du tabac. Les Allemands crurent qu'il s'agissait d'un contrebandier.

Pendant six mois, LANCIAUX échappa aux recherches des policiers. Il fut pris en décembre 1916. Dénoncé, alors qu'il était venu embrasser ses quatre enfants. Il fut un des rares affilés qui ne comparut pas devant le conseil de guerre de Saint-Quentin.

Le jour de son arrestation était celui où se terminait, à la prison de Mons, l'instruction de ce procès, dans lequel quarante-trois Français étaient accusés d'espionnage au profit des armées alliées.

Le procès de LANCIAUX fut interrompu. Le jour où on lui annonça qu'il serait fusillé, il s'évada de sa cellule de Mons, avec trois autres condamnés, grâce à la complicité d'un gardien, diement payé.

Sa femme était alors à Siegburg, dans la prison de triste mémoire, où elle devait accomplir 15 ans de travaux forcés, selon le verdict des Juges de Saint-Quentin.

Le 26 novembre 1920, le ministre de la guerre a décerné un diplôme aux époux LANCIAUX, « pour le patriotisme et le courage dont ils ont fait preuve pendant toute la durée de la guerre ».

LANCIAUX, qui s'était si longtemps joué, en passant la frontière, des gardes allemands, a été tué, après la guerre, dans les Ardennes, par un douanier français.

Il revenait de Belgique avec un chargement de tabac. Après l'armistice, il n'avait pas pu résister à l'appel de la contrebande.

Pour suivre : Le martyr de 43 prisonniers.

LE POURVOI D'UN ASSASSIN ALGÉRIEN A ÉTÉ REJETÉ

La Cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi de l'Algérien Bedrat Rabah, 23 ans, manoeuvre à Lisleux, condamné à la Cour d'Assises le 7 juillet dernier par la Cour d'Assises de Calvados. Bedrat Rabah avait, le 26 janvier 1932, à Saint-Philbert-des-Champs, assassiné une fermière, Mme Grigol, lui tranchant la gorge avec un rasoir. Il avait ensuite fait main basse sur l'argent qui se trouvait dans la maison, soit une somme de 750 fr.

ADOLF HITLER Chancelier du Reich ?

Le chef du parti national socialiste pose sa candidature, qui aurait de fortes chances de succès

Comme il fallait s'y attendre, les événements politiques se précipitent en Allemagne, où le Parti national-socialiste s'affirme chaque jour davantage comme particulièrement actif et puissant. Aussi bien l'alliance conclue entre Hitler et le général von Schleicher devait avoir sa conclusion logique dans l'avènement au pouvoir du chef raciste qui assurément serait plus poussé par ses propres troupes que des troupes, lui-même, de mettre en pratique ses théories politiques et sociales.

On ne peut savoir encore ce que l'avenir réserve à Adolf Hitler et à l'Allemagne. Mais n'est-il pas à craindre que sa prise de pouvoir qui paraît à peu près certaine, ne soit le prélude de graves événements dont le rétablissement de la monarchie des Hohenzollern serait peut-être le résultat. Nous ne saurions dire du nationalisme allemand n'ait pas des lendemains trop tragiques...

La candidature du chef raciste

La candidature de M. Adolf Hitler au poste de chancelier du Reich est tout à fait sérieuse, et cette candidature a, maintenant, des chances importantes d'aboutir. Voilà l'impression qui se dégage de conversations qui ont eu lieu, à la fin de la semaine dernière, à Berlin, entre le chef national-socialiste et le tout-puissant ministre de la Reichswahr, le général von Schleicher.

La décision de briguer la chancellerie a été imposée à Hitler par ses lieutenants, mais une fois cette décision prise, il l'a mise à exécution avec l'énergie la plus grande. Il avait agi de même, lors de sa candidature à la présidence du Reich, l'hiver dernier. Il avait, alors, été contraint de se présenter contre son gré, mais, une fois sa candidature posée, il l'avait soutenue par la campagne électorale la plus active, la plus dynamique que l'Allemagne ait jamais connue et, après un premier échec, il n'en avait pas moins poursuivi la lutte jusqu'au bout. Il faut donc, en tenant compte de cet aspect du caractère de M. Adolf Hitler, une certaine indécision dans le conseil, mais une grande énergie dans l'action, s'attendre à ce qu'il fasse maintenant tout pour obtenir la direction du gouvernement du Reich.

Pas de dictature militaire ... du moins pour l'instant

Hitler dispose d'ailleurs d'un argument politique extrêmement fort : sans le soutien du Parti national-socialiste, le gouvernement actuellement au pouvoir ne pourrait s'y maintenir que par une pure



Adolf HITLER

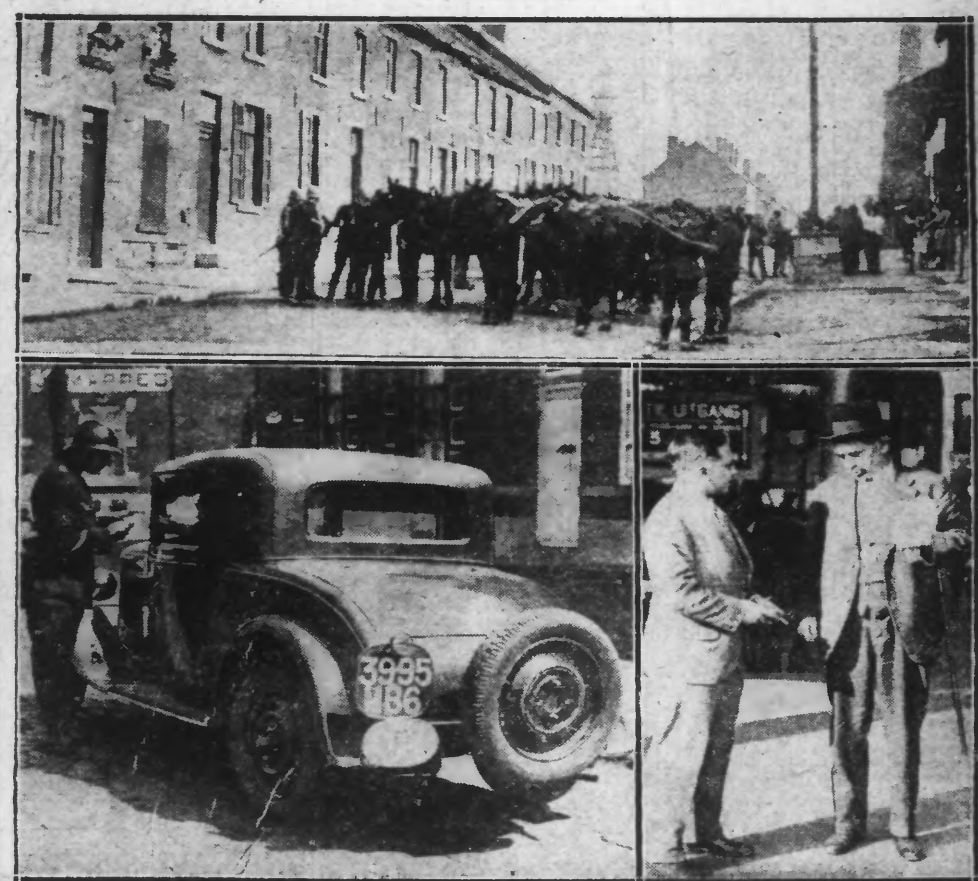
dictature militaire dont les conséquences seraient difficiles à prévoir et dont, d'ailleurs, le président von Hindenburg ne veut actuellement pas entendre parler.

Par contre, le président du Reich ne voit, dit-on, aucune raison essentielle de refuser la chancellerie au chef du Parti politique le plus puissant d'Allemagne et le maréchal maintient que le cabinet d'empire, même présidé par M. Hitler, doit rester un cabinet présidentiel, c'est-à-dire un cabinet qui ne soit soumis à la dictature d'aucun parti.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

La Grève générale des Mineurs belges

Le mouvement, commencé hier, se déroule dans le calme et l'on ne croit pas qu'il s'étendra aux autres corporations. D'importantes forces policières et militaires assurent le service d'ordre



EN HAUT : Un puits de mine gardé militairement dans le soirage. — EN BAS, à gauche : Les automobilistes (défense étant faite de circuler en motocyclette ou en bicyclette), sont à chaque instant arrêtés par des patrouilles de gendarmerie qui examinent les laissez-passer. — À DROITE : Un de nos envoyés spéciaux interviewant au gare de Mons M. le Député Achille DELATTRE, secrétaire général de la Centrale des Mineurs de Belgique à son retour de la réunion préparatoire du Congrès inter-fédéral de Bruxelles, qui décidera aujourd'hui de la grève générale.

Dimanche, la Centrale Nationale des ouvriers mineurs belges, réunie en congrès extraordinaire à Bruxelles, décréta, comme nous l'avons dit, le reste annoncé, la grève générale des mineurs.

Hier, ce fut officiellement la première Journée de grève. En fait celle-ci existe depuis le 5 juillet ; la décision du congrès n'a fait en somme que confirmer les intentions des mineurs ; elle n'apporte guère de changement à la situation actuelle, mais ce qu'il faut retenir est qu'elle exprime la puissante unité qui règne au sein de l'organisation syndicale, car c'est à l'unanimité, à deux voix près, que la décision fut acquiescée et maintenant le conflit entre dans une nouvelle phase. Aujourd'hui même, le Parti ouvrier belge va examiner l'éventualité

d'une grève générale.

On lira plus loin à propos de cette question si grave, les déclarations que nous a faites M. Achille Delattre, député, secrétaire général de la Centrale Nationale des mineurs.

L'activité éteinte

La physionomie riante, l'activité débordante des régions charbonnières belges a fait place depuis cinq semaines au morne désespoir au calme absolu. Les cheminées des nombreux puits éparpillés de Quiévrain à Charleroi et au delà, ne vomissent plus de torrents de fumée ; les wagonnets restent accrochés inertes au flanc des terrils ; des usines de métallurgie, verrerie, produits réfrac-

taires travaillent encore, mais se ressentent beaucoup de l'arrêt de l'industrie minière.

Ici on occupe le personnel trois jours par semaine ; là, deux jours, c'est le lot des centaines d'ouvriers des fabriques de chaussures de La Bourverie et de Faturages.

Dans les communes, les chômeurs sont nombreux.

Les secours aux chômeurs

Les finances municipales sont durement mises à contribution pour les secourir.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

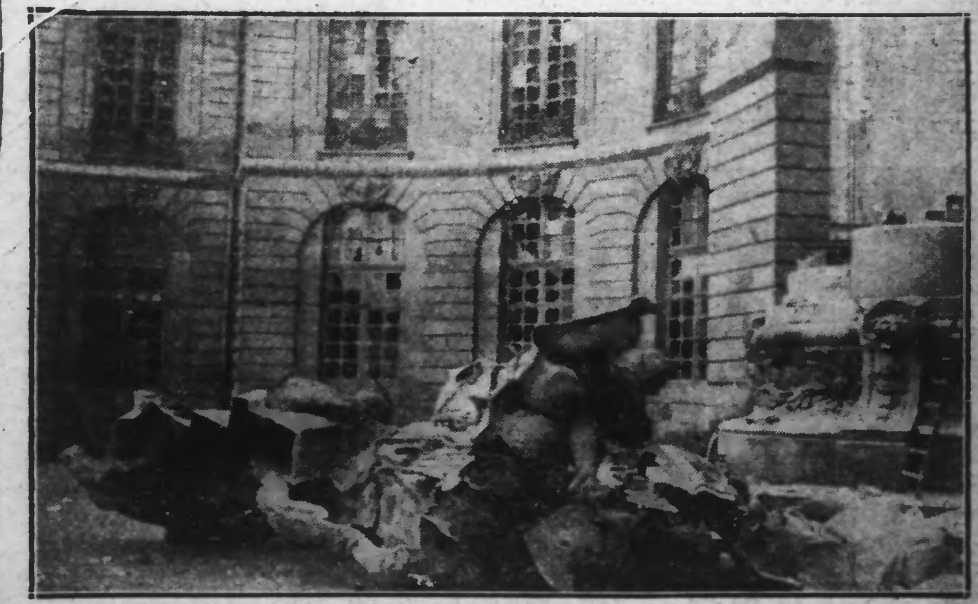
L'ATTENTAT CONTRE LE MONUMENT COMMÉMORATIF DE RENNES

Cet acte de vandalisme serait dû à des autonomistes bretons.

Nous avons annoncé hier l'acte de vandalisme commis, dimanche matin, à Rennes. A 4 h. 45, on a fait sauter le monument de l'Union de la Bretagne à la France, édifié au centre de la façade de l'hôtel de ville, sous la tour de la grosse horloge.

Les auteurs se sont servis d'un mouvement d'horlogerie. Ils ont dû employer un cordeau dont la combustion pouvait exister une vingtaine de minutes, le temps de s'éloigner et de se mettre en sûreté. D'autre part, la sûreté rechercherait un personnage qui aurait fait part, il

rennais Jean Boucher. Il fut solennellement inauguré à Rennes, le 29 septembre 1911, sous la présidence de M. Chaumet, alors secrétaire d'Etat aux P.T.T. L'inauguration du monument donna lieu à des fêtes splendides qui durèrent plusieurs jours.



Le monument après l'attentat. Ce groupe était encastré dans une niche de l'Hôtel de Ville. Ce n'est plus qu'un amas informe de bronze.

L'enquête, qui a pour but de rechercher les circonstances de cet acte odieux et ses auteurs, se poursuit activement. Les enquêteurs ont appelé M. Cabaret, ancien expert des mines. Celui-ci s'étonne qu'on ait trouvé des traces de poudre noire. Il croit plutôt que les malfaiteurs ont dû employer de la dynamite ou de la cheddite.

Il ne croit pas non plus que les mal-

teurs, de son intention de se procurer un explosif d'une très grande puissance. La gendarmerie de Laval a signalé, d'autre part, à la police rennaise, un vol audacieux de cheddite et de dynamite. Ce vol, tenu jusqu'ici secret, aurait été commis, ces derniers jours, à la poudrière de cette ville.

Le monument de l'Union de la Bretagne à la France était l'œuvre du statuaire

Il semble bien, en effet, que l'attentat a été commis par des séparatistes, qui ont voulu manifester contre les fêtes de Vannes. Ils ne sont en Bretagne qu'une poignée, désavoués par toute la population. Rappelons que l'auteur de l'attentat est passible, au point de vue pénal, de la peine de mort, le lieu où a été commis le crime étant considéré comme une maison habitée.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LES AUTOS FLEURIES A MALO-LES-BAINS



Nous avons dit hier que le grand concours d'automobiles fleuries qui eut lieu dimanche à Malo-les-Bains, remporta un succès considérable. La foule était si dense qu'il ne fut pas possible de révaler. Tous les chars présentés furent d'une ligne inouï et d'une véritable débâche de fleurs. Le chaque passage le public applaudissait avec un enthousiasme indescriptible. Notre photo montre la voiture de M. Dewachter, qui gagna un des grands premiers prix.

UN FACTEUR MANIPULANT de Lille a été arrêté à Lens

Il avait fabriqué un mandat de 4.750 francs et en avait « préparé » deux autres

Il y a des gens qui, pour des coups d'essai, veulent des coups de maître, et qui pour obtenir ce résultat, négligent certaines précautions élémentaires. L'aventure tourne alors à leur confusion. C'est ce qui est arrivé à Rivière Fleury-Georges-Aimable, 28 ans, né à Hellemmes-les-Lille (Nord), le 20 octobre 1904, marié, père d'un enfant, exerçant la profession de facteur-manipulant des P.T.T. au bureau de Lille-Gare, et demeurant à Hellemmes-les-Lille, 81, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Rivière — pour en terminer tout de suite avec ces détails — est entré dans l'administration des P.T.T. le 1^{er} juillet 1919 et fut affecté au bureau central de Lille, en qualité de facteur-télégraphiste. Quand il revint du régiment, le 21 mai 1926, il entra au télégraphe, en qualité de facteur-adulte. Puis, le 11 mai 1932, l'administration le désigna comme agent manipulant au bureau du tri de Lille-Gare.

Rivière avait rêvé de gagner de l'argent au détriment de l'administration. Il eut l'avis d'un mandat-lettre, qu'il intercepta au passage au bureau de Lille. Seulement, pour la première fois, il fut gourmand. De 987 fr. 50, il sauta à

4.750 fr. 50. C'est sans doute ce qui le perdit.

Voici l'histoire :

Une écriture suspecte

Le 6 août, à 6 h. 30, — l'affaire a été découverte ce jour-là, mais pour ne pas nuire à la bonne marche de l'enquête, nous avons volontairement gardé le silence. — M. Demesse, receveur des postes à Lille, constatant dans le courrier, la présence d'un mandat-lettre de 4.750 fr. 50, dont l'adresse : « Monsieur le gerant du café du Commerce, rue de la Gare, Lens », lui paraît suspecte. L'écriture n'était pas la même que celle qui figurait sur le talon du mandat destiné audit gerant. En outre, il remarqua des traces paraissant provenir d'un « lavage » au correcteur. La somme étant assez grosse, M. Demesse préféra s'enquêter de toutes les garanties désirables, et demanda des renseignements au bureau de La Bassée, qui avait émis ce mandat sous le n° 943. La réponse fut formelle.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)